

Manuel d'utilisation Winoptics :

Changement taux Sécurité Sociale

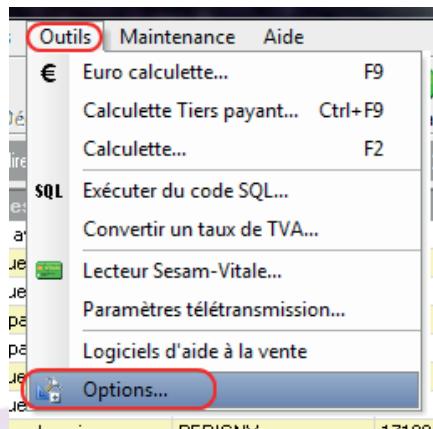


Winoptics

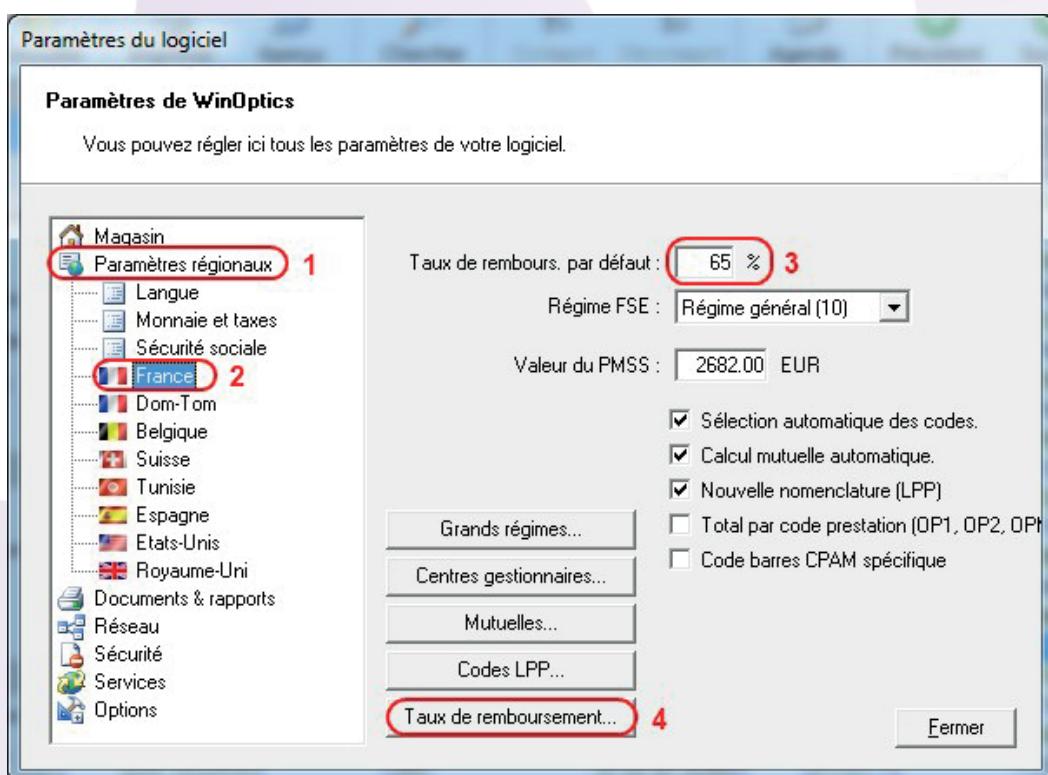
Manuel d'utilisation : Changement de taux SS

A partir du 2 mai 2011, le taux de remboursement pour l'optique de la sécurité sociale passe de 65 % à 60 %. Ce nouveau taux doit être paramétré dans Winoptics et ne nécessite pas de mise à jour.

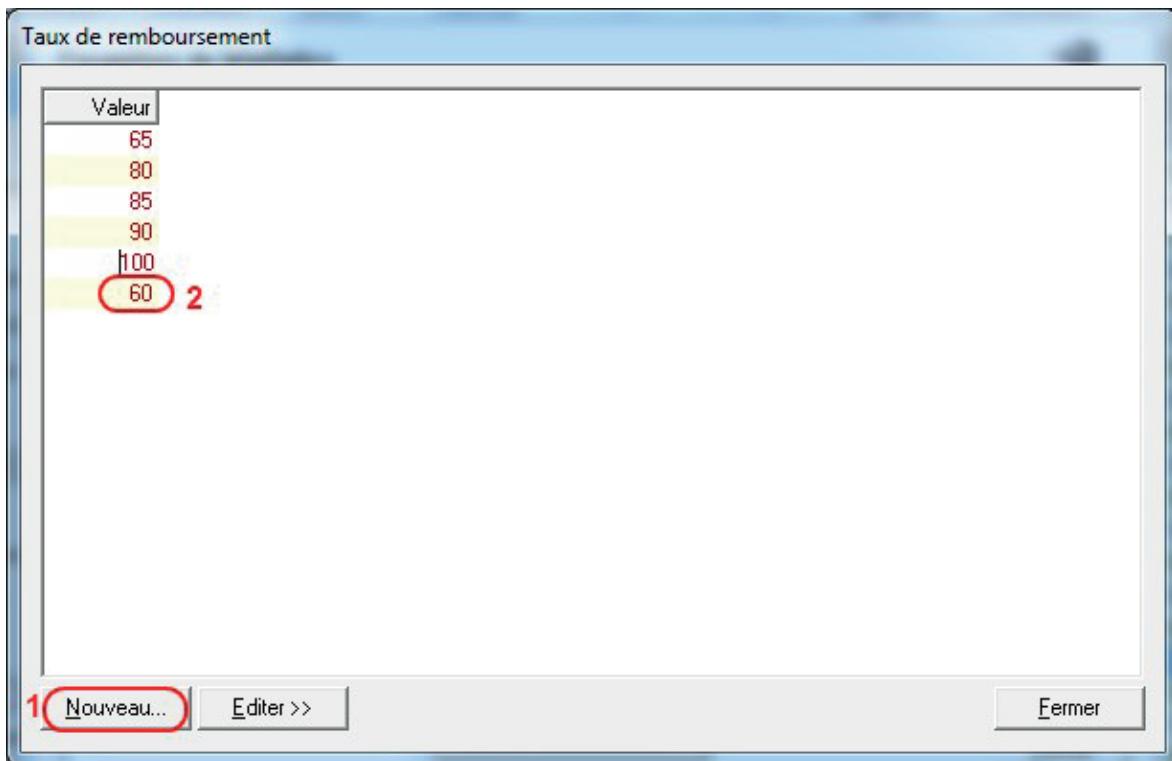
1. Allez dans *Outils > Options...*



2. Allez dans *Paramètres régionaux > France*. Ensuite, modifiez le Taux de rembours. par défaut en saisissant 60 au lieu de 65, puis cliquez sur le bouton *Taux de remboursements...*.



3. Cliquez sur le bouton *Nouveau...* puis cliquez dans la dernière ligne qui vient d'apparaître en dessous de 100. Saisissez le nouveau taux. Pour valider ce dernier, il faut cliquer sur une autre ligne (ne pas utiliser la touche entrée). Enfin, vous pouvez fermer cette fenêtre ainsi que la fenêtre des Options.



4. Lors de la visite d'un client qui est déjà venu, vous devez aller dans l'onglet Sécurité sociale de la fiche client pour sélectionner le nouveau taux de remboursement. Pour les nouveaux clients, le nouveau taux sera proposé par défaut.

